

ARRETE MUNICIPAL n° AC 2023.100

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
**Réglementation du stationnement
pour l'organisation d'un tournoi de
pétanque**

- ◆ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.211-1 ; L.131-1 ; L.511-1
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu la demande présentée par le **comité des fêtes de St Jorioz**, pour permettre l'organisation du tournoi de pétanque en date du samedi 10 juin 2023
- ◆ Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens.

ARRÊTE

Article 1 :

L'accès et le stationnement sur le parking de la piste cyclable, route du laudon, seront interdits du **vendredi 09 juin 2023 à 20h00 jusqu'au samedi 10 juin 2023 à 20h00**, et ce afin de permettre la mise en place et le déroulement convenable du tournoi de pétanque organisé par le comité des fêtes de Saint Jorioz dans la journée du **samedi 10 juin 2023**.

Article 2 :

Les services techniques communaux auront la charge de l'installation de barrières de sécurité.

Article 3 :

Les infractions au présent arrêté municipal, pourront être constatées par tous les agents de la Force Publique.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Au demandeur, ffelixlleger@gmail.com
- ◆ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ
Le 05 juin 2023

Le Maire

Michel BEAL

